



## COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020

### Réunion téléphonique – 19h00

Membres présents :

Mmes Pierrette BARROT (Présidente) Gaëlle FEDY  
 MM. Bernard BALAGEAS. Jérôme BOUQUET. Georges CASCARINO. Bernard CHATEAUGIRON.  
 Nicolas COPERTINO. Jean DAUBA. Jean-François. DECHAUX. Fabrice EREAU. Robert  
 FERNANDEZ. Jamel KOUROGHLI. Jacques MOQUAY. Mario PAGNOUX. Jacques PREGHENELLA.  
 Philippe ROCHEL. Christian VALDEC (membres élus).  
 Claude SONALLY (représentant le président de la C.D.A.) Arnaud PROUST (CTD PPF).

Membres absents excusés :

Philippe BRAVIN. Stéphane ARDOIN. Éric CORNIER. Aurélien GRIZON. Gérard PERRIN Yohann  
 TEXIER. (membres élus).  
 Ludovic MARTIN (CTD DAP).  
 Thierry FOURNEAU (Président de la C.D. D'appel). André PERRIN (Président C.D.D.).

Après avoir fait l'appel des membres convoqués, Mme Pierrette BARROT présidente du district, ouvre  
 la séance :

1 Approbation du procès-verbal n°6 du 24 avril 2020.

Aucune remarque ou modification n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres  
 présents.

2 Présentation par le président de la commission des jeunes, M. Fabrice ÉREAU, des  
 classements 2019/2020 des compétitions «jeunes».

Suite à la parution du procès-verbal du comité exécutif de la fédération française de football (COMEX)  
 du 11 mai dernier, il est pris note du changement de position de la FFF concernant les compétitions  
 en plusieurs phases. Outre certaines divisions inférieures de championnats seniors dans certains  
 districts, les nouvelles dispositions prises concernent plus particulièrement les compétitions jeunes  
 régionales et départementales.

« ... il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et  
 donc d'appliquer la règle suivante :

- Si la moitié au moins des matches de la phase dans laquelle on se trouvait au 13 mars 2020  
 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars  
 2020 ;
- **à défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase  
 précédente :**
- le classement devra se faire au quotient (nombre de points/nombre de matches) lorsque  
 toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches».

Cette nouvelle décision de la FFF met un terme aux différentes simulations effectuées depuis  
 plusieurs semaines et discutées lors des visio-conférences entre les clubs, les présidents des



## COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020 Réunion téléphonique – 19h00

commissions des jeunes et la LFNA. Elle permet de revoir la manière d'envisager la transition entre les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Dans les tout prochains jours, la ligue régionale va demander à ses districts de lui communiquer le nom des équipes concernées par la montée en ligue en sus des clubs déjà qualifiés à l'issue de la première phase. Ces promotions supplémentaires qui auraient dû intervenir à l'issue de la seconde phase seront donc arrêtées conformément aux classements à l'issue de la première phase.

Les classements D1 poule Élite en U13-U15-U17, sont présentés dans l'annexe 1.

**Le comité directeur les valide à l'unanimité avec la prise en compte des classements à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase au 11 janvier 2020.**

### 3 Accessions en ligue et montées supplémentaires saison 2020/2021 (voir annexe 2).

Le comité valide à l'unanimité le document.

Le président précise que l'organisation régionale des compétitions jeunes et notamment « accessions/rétrogradations » pour la saison 2020-2021 est transitoire.

### 4 Voie de recours

La présidente rappelle la mention juridique à noter dans ce procès-verbal, et la voie de recours des clubs.

« L'ensemble des décisions prises lors de cette réunion du comité directeur du district de la Charente-Maritime recevront application, sous réserve que les actes réglementaires leur servant de base légale ne soient pas annulés par le juge. En effet, les décisions prises par le comité directeur du district de la Charente-Maritime le 28 mai 2020 font application des règles posées par le Comité Exécutif de la FFF lors de ses réunions des 16 avril et 11 mai 2020. Comme toute décision administrative, la délibération du Comité Exécutif de la FFF est susceptible de recours devant les juridictions administratives compétentes. Si l'une ou plusieurs de ces règles posées par le Comité Exécutif de la FFF venaient à être annulées, les décisions prises par le comité directeur du district de la Charente-Maritime se retrouveraient dépourvues de base légale. Dans cette hypothèse, le comité directeur du district de la Charente-Maritime se verrait contraint de les adapter afin de les mettre en conformité avec la décision de justice.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Eu égard aux difficultés actuelles d'acheminement du courrier postal, il est conseillé de privilégier la voie électronique ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)).

### 5 FUTSAL

Présentation du tableau par le président de la commission M. Jean DAUBA :  
Validation des classements saison 2019/2020 à l'unanimité (voir annexe 3).



## COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020 Réunion téléphonique – 19h00

### 6 Reprise d'activité du district.

Le comité de direction a validé les dispositions suivantes :

- Les membres du personnel reprendront leur activité normale à compter du mardi 2 juin 2020.
- Les membres du comité et les présidents de commissions pourront organiser leurs réunions à compter de cette date, sous condition qu'elles soient tenues dans la salle du comité directeur (avec un maximum de dix personnes), et en respectant les consignes gouvernementales et les règles de distanciation (jusqu'au 22 juin 2020).
- Les locaux du district seront fermés au public jusqu'au 22 juin 2020, mais bien sûr, des rendez-vous peuvent être pris (s'adresser au secrétaire général).

Quelques informations d'ordre général sont données par Mme Pierrette BARROT, présidente du district, en fin de séance.

La séance est close à 21 heures.

Prochain comité (téléphonique ou présentiel) prévu pour le vendredi 26 juin à 19 heures.

**La Présidente**  
**Pierrette BARROT**

**Le secrétaire général**  
**Robert FERNANDEZ**



# COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020

## Réunion téléphonique – 19h00

### Annexe 1

DISTRICT CHARENTE MARITIME

Classement\*

U16 U17 / Phase 1		D1 Poule Elite				363715				1152			
Classement officiel au 20/01/2020 11:26:47		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Perigny Fc 2	19	7	6	1	0	0	0	0	0	39	5	34
2	Rocheport Fc/Estl 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	27	8	19
3	St J. Angely 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	26	19	7
4	Cap Aunis Ptt Fc 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	21	13	8
5	Aunis Avenir F.C. 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	17	22	-5
6	E.F.C. Db2s 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	9	16	-7
7	Aytre 1	5	7	2	0	4	1	0	0	0	5	21	-16
9	St Genis Sain/Pons 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	F.C. Nord 17 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	6	46	-40

  

U14 U15 / Phase 1		D1 Poule Elite				363717				1030			
Classement officiel au 20/01/2020 11:40:24		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	St J. Angely 1	27	9	9	0	0	0	0	0	0	33	6	27
2	E.F.C. Db2s 2	22	9	7	1	1	0	0	0	0	25	10	15
3	Rocheport Fc/Estl 1	21	9	7	0	2	0	0	0	0	26	7	19
4	RvaFc/Pfc/Fontcouver 2	16	9	5	1	3	0	0	0	0	14	13	1
5	Matha/Aulnay 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	27	21	6
6	Rethaise As 1	11	9	3	2	4	0	0	0	0	16	10	6
7	Gj Sud Saintonge 1	8	9	3	0	5	1	0	0	0	22	30	-8
8	U.S.Saujon / Cozes 1	4	9	1	1	7	0	0	0	0	9	31	-22
9	E S Rochelaise 2	4	9	1	1	7	0	0	0	0	12	29	-17
10	Perigny Fc 2	2	9	0	2	7	0	0	0	0	8	35	-27

  

U12 U13 A 8 / Phase 1		D1 Poule Elite				363719				1156			
Classement officiel au 26/01/2020		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Saintes Es 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	41	18	23
2	Perigny Fc 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	59	15	44
3	E S Rochelaise 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	55	15	40
4	E.F.C. Db2s 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	38	14	24
5	Rocheport Fc/ Estl 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	41	22	19
6	RvaFc / Pfc 1	9	9	3	0	6	0	0	0	0	15	26	-11
7	Gj Sud Saintonge 1	8	9	3	0	5	1	0	0	0	27	29	-2
8	U.S. Aigrefeuille 1	7	9	2	1	6	0	0	0	0	18	57	-39
9	Cap Aunis P.T.T. Fc 1	3	9	1	0	8	0	0	0	0	26	45	-19
10	As A. Laleu Pallice 1	1	9	0	1	8	0	0	0	0	12	91	-79



## COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020 Réunion téléphonique – 19h00

### **Annexe 2**

#### **U14 Lfna**

PÉRIGNY FC - ES ROCHELAISE - ES SAINTES – EFC DB2S  
Plus le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> du district du classement de la 1<sup>ère</sup> phase: ROCHEFORT FC – ROYAN/VAUX .

#### **U15 R1**

PERIGNY FC - ES ROCHELAISE – ST PALAIS SPORT – ROYAN/VAUX.

#### **U15 R2**

ES SAINTES – EFC DB2S.

#### **U16 R1**

ES SAINTES

#### **U16 R2**

PÉRIGNY FC – ROCHEFORT FC – ST JEAN D'ANGÉLY – EFC DB2S  
Plus le 4<sup>ème</sup> du district du classement de la 1<sup>ère</sup> phase en U15 : ROYAN/VAUX (entente).

#### **U17 R1**

PÉRIGNY FC – ROYAN/VAUX (entente)

#### **U17 R2**

ES ROCHELAISE – AS RÉTHAISE – ST GEORGES DES COTEAUX

#### **U18 R1**

ES SAINTES- EFC DB2S

#### **U18 R2**

PÉRIGNY FC – ROCHEFORT FC – ST JEAN D'ANGÉLY – GJ OLÉRON (suite au refus des clubs sollicités, ce club a accepté la montée).

#### **U19 R1**

COZES – FONTCOUVERTE (à la place de ROCHEFORT) – ES ROCHELAISE (à la place d'AIGREFEUILLE).

#### **U19 District**

À la demande de la ligue et du district, un sondage a été lancé auprès des clubs afin de connaître le nombre d'équipes U19 qui s'engageraient en interdistrict (suppression saison prochaine de la catégorie U19 R2).



**COMITÉ DIRECTEUR du 28 mai 2020**  
**Réunion téléphonique – 19h00**

**Annexe 3**

CLASSEMENT FUTSAL													
CLASSEMENT	CLUBS	Q PTS	PTS	J	G	N	P	F	PE	BP	BC	DIF	QDIF
1	MS FUTSAL	2,73	30	11	10	0	1			100	30	70	6,36
2	AF2C	2,67	24	9	8	0	1			63	31	32	3,56
3	SAR FUTSAL	2,40	24	10	8	0	2			103	51	52	5,20
4	AJ AULNAY FUTSAL 2	1,40	14	10	5	0	5		1	71	51	20	2,00
5	MS FUTSAL 2	1,30	13	10	4	1	5			53	55	-2	-0,20
6	USFA	1,00	10	10	3	1	6			53	82	-29	-2,90
7	SAR FUTSAL 2	0,90	9	10	3	0	7			51	85	-34	-3,40
8	ST HILAIRE DE VIL	0,82	9	11	3	0	8			45	76	-31	-2,82
9	ACS ST MARTIN DE RE	0,75	6	8	2	0	6			52	87	-35	-4,38
10	SAINTONGE FUTSAL	0,44	4	9	1	2	5	1		15	58	-43	-4,78